



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED
IFSTTAR-INRP

SALAIRES ET EMPLOI EN BERNE

TRAVAIL EN SURCHAUFFE

Salaires des fonctionnaires en baisse :

Chacun peut le constater, nos salaires ne suivent plus. L'inflation moyenne pour 2010 a été de 1,5%, et à la fin avril 2011 elle s'élève à +2,1% par rapport à Avril 2010. De nouvelles augmentations sont déjà effectives ou annoncées : gaz, électricité, essence, denrées alimentaires, ou encore transports. Les médicaments sont de moins en moins remboursés. Il faut se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, avant de songer à se cultiver, se distraire ou partir en vacances.

Et pourtant le gouvernement a décidé de geler, comme en 2011, la valeur du point d'indice pour 2012 dans toute la fonction publique. Il entend poursuivre ce gel jusqu'en 2013. Ce point d'indice sert à calculer les salaires de plus de 5,2 millions d'agents de la Fonction publique. La valeur du point, fixée à 4.6302€, multipliée par l'indice d'échelon majoré donne le salaire brut mensuel. Or, depuis le 1^{er} janvier 1984, elle n'est plus indexée sur l'indice des prix à la consommation. **De 2000 à aujourd'hui, les prix ont augmenté de 19,47%, mais le point d'indice seulement de 9,05% !** Au 1^{er} janvier 2011, ceci se traduit pour un collègue de la catégorie C avec un indice nouveau majoré de 355 à une perte mensuelle de -172€, pour celui de la catégorie B à l'indice 486 à une perte de -235€, et celui de la catégorie A avec un indice de 658 à une perte de -319€.

A cela il faut ajouter l'augmentation des prélèvements sociaux en janvier 2011 : les cotisations retraites passent de 7,85 à 8,12%, celles de l'IRCANTEC de 2.25 % à 2.28 % pour la tranche A et de 5.95 % à 6 % pour la tranche B, les cotisations des mutuelles sont aussi relevées (MGEN de 2,80 à 2,90%). Pour ceux qui n'ont pas obtenu de promotion en 2010, cela se traduit par une diminution de leur salaire net sur les fiches de paye 2011.

Il n'est pas étonnant qu'une enquête de l'IFOP, réalisée en novembre 2010, souligne que la revalorisation de leur pouvoir d'achat est redevenue la première priorité des fonctionnaires.

Précarité d'emploi est synonyme de précarité de revenus

La précarité s'est considérablement développée dans la recherche. Les contractuels représentent plus du quart des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Beaucoup enchaînent périodes de travail et périodes de chômage. Ils n'ont pas droit aux primes et, pour la majorité d'entre eux, leur salaire ne correspond ni à leur qualification, ni à leur ancienneté. Ces collègues sont exclus de la plupart des mécanismes d'améliorations salariales

L'évolution du point d'indice doit compenser l'inflation et assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous, fonctionnaires et agents contractuels.

Primes à la tête du client

La masse salariale des organismes de recherche alimente, pour une minorité, une panoplie de primes qui se substituent aux revalorisations des carrières et des salaires. C'est le salaire à la carte, à la tête du client. Les personnels sont mis en compétition avec leurs collègues pour obtenir de meilleures rémunérations qui dépendent de moins en moins de la qualification et de plus en plus des contrats décrochés, de la performance ou encore de la « manière de servir ».

Les primes (PES, ISFIC,..) et la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (G.I.P.A.) alimentent un fonds de pension dénommé Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP). Ce fonds a perdu, en 2009, 500 millions d'€ en actions. Début 2010, il avait toujours 200 millions de perte. Le fonds mise sur les plus hauts rendements des obligations d'Etat grecques, portugaises, italiennes et espagnoles qu'il détient et que les politiques d'austérité doivent permettre de payer.

Ces primes vont devenir un élément de pilotage pour inciter, sinon obliger, les personnels de la recherche à rejoindre les sites d'excellence labellisés par le Grand Emprunt.

Cette politique de primes ne correspond pas aux besoins. La recherche doit s'appuyer sur un travail collectif dans les équipes et les laboratoires. La politique des primes met à mal l'indépendance des fonctionnaires, donc aussi la liberté de la recherche. Le maintien de

la liberté de recherche, de la qualité de cette recherche, le développement des connaissances dans toutes les disciplines, nécessite des personnels bien rémunérés, c'est à dire selon leur niveau de formation et de qualification. Nous refusons l'instauration de la rémunération au « mérite », au détriment du salaire de base.

Il est possible d'augmenter l'emploi et de revaloriser les salaires des fonctionnaires

Finis les beaux discours sur moins de fonctionnaires et mieux payés. Le gouvernement invoque la situation économique, les déficits publics, le pacte de compétitivité. Il n'y aurait plus de moyens ! En 2008 au début de la crise, Nicolas Sarkozy avait offert 360 milliards d'euros pour soutenir les banques, alors que quelques semaines auparavant il s'était plaint que les caisses de l'Etat étaient vides. L'Etat peut trouver de l'argent. En 25 ans le salaire moyen a été multiplié par deux alors que les dividendes versés aux actionnaires ont été multipliés par 13 ! Selon le rapport Cotis sur la valeur ajoutée, commandité par le Président de la République, la part des salaires dans la valeur ajoutée a perdu 3 points en 30 ans. 3 points, cela représente 60 milliards secteurs de la famille, du logement, de la santé, de la solidarité, de l'emploi formation. La crise a bon dos : élaborée bien avant le crash boursier de 2007, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) poursuit sa marche. L'objectif est de réduire les moyens du service public à coup de restructurations. L'outil choisi est la fin de la garantie d'emploi des fonctionnaires et des garanties d'indépendance et de neutralité du service public.

La RGPP c'est la détérioration de nos conditions de travail

La RGPP, ce sont des suppressions de postes et donc une détérioration des conditions de travail. Dans les EPST, les solutions préconisées pour faire des économies sont la mutualisation et l'externalisation, notamment pour les systèmes d'information. L'avenir des services financiers serait dans des plates-formes interrégionales ou inter-organismes avec des mutations et des reconversions professionnelles à la clé. Il est aussi préconisé de taxer les ressources propres des laboratoires. L'audit RGPP a été présenté le 8 mars par la direction du CNRS aux syndicats. 4 000 à 6 000 postes seraient concernés par les restructurations RGPP sur les 25 000 que compte le CNRS. Combien de postes de titulaires seront-ils supprimés ces prochaines années ? Les contractuels sont aussi en ligne de mire. Nous pouvons nous attendre à un surplus de travail et à une dégradation des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les suppressions de poste alors que l'activité ne baisse pas, c'est l'intensification du travail, un stress renforcé, l'abolition de la barrière entre vie professionnelle et vie privée.

Huit organisations syndicales de la fonction publique ont lancé
un appel commun à manifester le 31 mai, pour les salaires des fonctionnaires.

Titulaires, précaires manifestons le 31 mai pour :

- **Des mesures de rattrapage, pour compenser la perte du pouvoir d'achat, pour tous**
- **Une revalorisation des grilles indiciaires**
- **Une politique salariale sur des critères collectifs.**
- **la titularisation des contractuels**
- **l'arrêt de la RGPP : la restriction générale des politiques publiques**

ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T
THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire</i>	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 - Fax 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrscgt@vif.cnrs.fr Web : http://www.sntrs.fr	